

Règlement

1 Les Courses

Les départs du Trail du Mont Olympe (TMO) et de L'Aurélienne Nature seront donnés le dimanche 20 Octobre 2019. Pour le Trail du Mont Olympe : Départ 9h00, 31Km 1400m D+, ravitaillement aux 12km, 19km et collation à l'arrivée. Pas de ravitaillement sur l'Aurélienne Nature. Les deux courses seront limitées à 300 Dossards chacune. Le parcours du Trail du Mont Olympe sera diffusé la veille sur le village départ.

2 Inscriptions et retrait des dossards

Pour les 2 distances : Inscriptions en ligne uniquement sur le site www.kms.fr jusqu'au 18 Octobre 21h00 (dans la limite des places disponibles). Aucune inscription, ni paiement sur place. Paiement à l'inscription de 28€ pour le TMO (repas compris) et 15€ pour l'Aurélienne Nature (hors frais de transaction) jusqu'au 20 Septembre 2019. Majoration de 4€ pour le TMO, 3€ pour l'Aurélienne après cette date, 1€ par dossard sera reversé à l'Association Théo Sourire.

Les participants devront fournir obligatoirement un certificat médical de moins d'un an portant la mention « absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou fournir une licence sportive valide le jour du retrait des dossards. Seules les licences FFA, FSCF, FSGT, UFOLEP, FFtri, FFCO, FFPM seront acceptées. (Aucunes dérogation ne sera faite)

Le retrait des dossards se fera à Trets le samedi 19/10/2019 de 15h00 à 19h00 et le dimanche matin à partir de 7h30. Pour le TMO retrait jusqu'à 8h30, pour l'Aurélienne retrait jusqu'à 9h30.

3 Coureur responsable

Les courses se déroulant dans un milieu naturel et passant par de nombreuses propriétés privées. Chaque coureur s'engage à ne pas revenir courir sur les sections de chemins privés traversés pendant l'évènement et également de respecter la charte du coureur responsable disponible sur le site de www.lfa-trets.fr/Charte . Pour éviter toute dispersion dans la nature, il n'y aura aucun gobelet sur les ravitaillements en colline.

4 Sécurité

La couverture assistance médicale sera assuré par la croix rouge ou blanche, un médecin, les pompiers et des secouristes. Un numéro d'urgence vous sera communiqué sur le site internet et le jour de la course. La circulation et le signalement seront assurés par la police municipale et/ou bénévoles munis de chasubles « identifiable organisation ». Les intersections ne seront pas toutes couvertes par un signaleur, le coureur devra user de sa vigilance pour suivre les rubalises ou traçage. Les organisateurs sont couverts par une assurance à responsabilité civile. L'intervention de cette assurance spécifiquement souscrite par les organisateurs pour les participants est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par

ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont il pourrait bénéficier. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

5 Matériel obligatoire et barrière horaire (pour le TMO)

Chaussures de type trail. Réserve d'eau minimum 0,60 litre. Vêtement de pluie obligatoire si le risque de pluie est > 50% selon les prévisions locales établies par Météo France. Gobelet/Flasque/Poche à eau. L'utilisation des bâtons est interdite.

Une barrière horaire sera établie au 19^{ème} km (2nd Ravitaillement). Tous les coureurs qui repartiront après 13H de ce ravitaillement seront obligatoirement détournés, de ce point vers l'itinéraire final (jonction au 27^{ème} Km), et classés, dans leur ordre d'arrivée, après les coureurs ayant réalisés le parcours complet.

6 Chronométrage

Les chronométrages seront assurés par la société Kms. Les résultats seront disponibles sur le site du chronométreur www.kms.fr et sur le site de l'organisation dans la soirée www.lfa-trets.fr

7 Récompenses et catégories d'âge

Une remise des prix sera effectuée à 12h00 pour l'Aurélienne et à 13h00 pour le TMO, elle récompensera les 3 premiers hommes et femmes au scratch, les 3 premiers hommes et femmes de chaque catégorie, pas de cumul. Pas de récompense pour les catégories Cadet/Junior.

Le tableau ci-dessous précise les distances maximales autorisées en fonction de la catégorie pour la saison 2018/2019 (du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019).

Catégorie	Code	Année de naissance	Distance maximale
Cadet	CA	2002 et 2003	15km – 1km / 100m+
Junior	JU	2000 et 2001	25km – 1km / 100m+
Espoir	ES	1997 à 1999	Illimitée
Senior	SE	1980 à 1996	Illimitée
Master	V1	1970 à 1979	Illimitée
Master	V2	1960 à 1969	Illimitée
Master	V3	1950 à 1959	Illimitée
Master	V4	1940 à 1949	Illimitée
Master	V5	Avant 1940	Illimitée

8 Annulation et modifications des épreuves

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (événements spécifiques ou intempéries entraînant un risque pour les personnes) ou de proposer un tracé de repli.

9 Consigne

Une consigne sera mise à disposition des participants sur le village départ.

10 Contrôle anti-dopage

Des contrôles anti-dopage seront susceptibles d'être effectués après l'épreuve afin d'assurer le respect des règles de comportement sportif.

11 CNIL

Conformément à la réglementation de la CNIL, les concurrents ne désirant pas figurer au classement sur les sites FFA où de l'organisation ainsi que sur les photos devront faire une demande lors du retrait des dossards auprès de l'organisation.